



**Chambres de Métiers
et de l'Artisanat**

Moselle

Direction du Développement Economique

Affaire suivie par : Julien EHRENFELD
Tél. : 03 87 39 31 74 - E-mail : jehrenfeld@cma-moselle.fr

Référence : 2019-119/JE.AB

Monsieur le Maire
Mairie
24 Rue nationale
57510 ST JEAN ROHRBACH

METZ, le 19 AVR. 2019

Monsieur le Maire,

Vous nous avez transmis le dossier relatif à l'arrêt du Plan Local d'Urbanisme de votre commune et nous vous en remercions.

A la lecture de votre projet, veuillez trouver quelques observations de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Moselle.

Tout d'abord, concernant le rapport de présentation, nous souhaitons compléter les informations relatives à l'activité économique. Avec 26 établissements artisanaux recensés, Saint-Jean Rohrbach affiche une densité artisanale de 263 établissements pour 10.000 habitants, à comparer à la moyenne départementale de 185. Cela souligne le très fort dynamisme économique de la commune, qu'il est important de conserver. Le choix des objectifs du PADD 1.2 « *Promouvoir des aménagements mixtes (habitat et fonction)* » et 1.5 « *Conforter le tissu économique de la commune* » vont dans ce sens, et notamment le projet que la municipalité souhaite porter sur le secteur « *Tentzacker* » (mixité habitat / activités).

A ce propos, nous notons la prise en compte de la situation de l'entreprise BTP LEONARD sur ce secteur. En effet, suite au départ en retraite du gérant, l'entreprise n'a pour l'instant pas trouvé de repreneur. Votre choix concernant le zonage, prévoyant de garder le classement en zone UX et UXs, nous paraît donc adapté. A long terme, le site pourra évoluer selon les choix de M. LEONARD.

Ensuite, nous accueillons favorablement la création d'un secteur Nx permettant la construction d'un bâtiment pour la SARL FREYERMUTH. Cela donnera à l'entreprise originaire du village la possibilité d'assurer son développement dans de meilleures conditions : l'emplacement actuel en cœur de village (Grand Rue) est effectivement trop restreint, et une installation en périphérie proche du village s'avère plus adaptée pour éviter les conflits d'usage avec la vocation habitat du secteur.

..!..

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

CHAMBRE DE MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT DE LA MOSELLE

Siège : Pôle des Métiers de Metz - 5 boulevard de la Défense - CS 85840 - 57078 METZ CEDEX 3
Tél. : 03 87 39 31 00 - Télécopie : 03 87 62 71 25 - Internet : www.cma-moselle.fr

Toute correspondance est à adresser au Siège.

Pôles des Métiers THIONVILLE - FORBACH / Espace conseil à SARREBOURG

Numéro SIRET : 185 722 048 001 38 - Code APE : 9411 Z - N° d'identification TVA : FR 96 185 722 048



Chambres de Métiers et de l'Artisanat

Université Régionale des Métiers et de l'Artisanat

Lorraine

Cette localisation est d'autant plus nécessaire que l'entreprise conservera une partie de l'activité (la moins impactante pour le voisinage) sur le site actuel, où d'important aménagements de viabilisation ont été entrepris. Pour des raisons économiques, il ne pouvait donc être envisagé un déménagement complet de l'activité ou d'installation du nouveau bâtiment sur une zone d'activités économiques, qui éloignerait significativement les deux sites.

Enfin, du point de vue réglementaire, l'ensemble des dispositions prises permettent d'assurer un développement d'un tissu artisanal équilibré, en permettant leur accueil au sein de la trame urbaine, sous condition de compatibilité.

Au regard de l'ensemble de ces éléments, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Moselle émet un avis favorable à votre dossier d'arrêt du PLU.

Dans le cadre de cette procédure d'élaboration du PLU, nous vous saurions gré d'ajouter le présent avis au dossier de l'enquête publique.

Vous remerciant par avance de l'intérêt que vous porterez à ces remarques, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Pour la Présidente
Par délégation

La Présidente

Le Secrétaire Général
Dominique KLEIN

Liliane LIND

